

## ARRETE PORTANT NOMINATION

### LA DOYENNE DE LA FACULTE DES SCIENCES

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2017-596 du 21 avril 2017 portant création de l'université Sorbonne Université ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'Assemblée constitutive provisoire de Sorbonne Université ;
- Vu l'arrêté en date du 2 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Corinne AUBERT en sa qualité de doyenne de la faculté des sciences et ingénierie ;
- Vu l'arrêté en date du 20 février 2018 portant nomination de Mme Marie-Elisabeth LESOURD en tant que Directrice par intérim de la direction des finances et des achats de la faculté des sciences et ingénierie ;

## ARRETE

### Article 1 :

Madame Marie-Elisabeth LESOURD est nommée Directrice des finances et des achats de la faculté des sciences et ingénierie, à compter du 9 avril 2018.

### Article 2 :

L'arrêté en date du 20 février 2018 portant nomination de Mme Marie-Elisabeth LESOURD en tant que Directrice par intérim de la direction des finances et des achats de la faculté des sciences et ingénierie est abrogé.


### Article 3 :

La Directrice générale de la faculté des sciences et ingénierie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé sur le site de la faculté des sciences et ingénierie.

Fait à Paris, le 9 avril 2018

Corinne AUBERT

Doyenne de la faculté des sciences  
et ingénierie



Pour la Doyenne et par délégation,  
La Directrice Générale  
Faculté des Sciences et Ingénierie  
Myriam CHRISTIEN